

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 7 juin 2021, se tient à 16 h 05, via conférence Web/téléphonique à huis clos, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson et Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron, Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue à huis clos. Un enregistrement des discussions a été publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau est présent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance. Madame le préfet nomme les maires. Elle mentionne qu'il n'y a aucun nouveau cas de Covid dans la MRC du Granit, elle remercie les personnes vaccinées et encourage celles qui ne le sont pas à y aller.

2.0

ORDRE DU JOUR

Le sujet 16.0 DEMANDE DE REGROUPEMENT – BROME-MISSISQUOI ET HAUTE-YAMASKA est retiré.

Le sujet 9.0 ACCEPTATION DES PROJETS FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ est reporté.

C.A. 2021-87

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 7 JUIN 2021**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021 AJOURNÉE AU 29 AVRIL 2021
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES -
5.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
6.	PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)
7.	CONFORMITÉS
7.1.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-08 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE ST-ROBERT
7.2.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1324 CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2021, VILLE DE LAC-MÉGANTIC
8.	POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL
9.	ACCEPTATION DES PROJETS FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ
10.	PLANIFICATION STRATÉGIQUE – PRÉSENTATION DE L'OUTIL DE COMMUNICATION
11.	TABLE DES MRC DE L'ESTRIE – ENTENTE AVEC LA TRIBUNE (FARR)
12.	LOCATION D'UN CONTENEUR MARITIME - RDD
13.	MATÉRIEL INFORMATIQUE
14.	ÉCHÉANCIER DE L'APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS – VÉRIFICATEURS EXTERNES
15.	RÉMUNÉRATION – PERSONNEL ÉLECTORAL
16.	DEMANDE DE REGROUPEMENT – BROME-MISSISQUOI ET HAUTE-YAMASKA
17.	PROLONGEMENT – ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
18.	RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2020
19.	SUIVI SDEG
20.	BÂTIMENT
21.	OPPORTUNITÉS
22.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
23.	COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION - Visites résidentielles du service d'évaluation
24.	RESSOURCES HUMAINES

25.	VARIA
26.	PÉRIODE DE QUESTIONS
27.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021 AJOURNÉE AU 29 AVRIL 2021

C.A. 2021-88**PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021 AJOURNÉE AU 29 AVRIL 2021**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2021 ajournée au 29 avril 2021 du comité administratif de la MRC du Granit soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Aucun sujet à traiter.

6.0

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

J'informe les maires que jusqu'à présent 37 dossiers sont acceptés, 1 est en analyse et 3 demandes supplémentaires ont été reçues. En passant en zone orange, le nombre de demandes va sans doute s'atténuer puisque les entreprises peuvent ouvrir à nouveau. Sur un prêt de 1 535 156 \$ un montant de 1 080 000 \$ a été prêté. Éventuellement, nous devons procéder au calcul des montants de pardon de prêt dans le cadre des paramètres du programme.

7.0

CONFORMITÉS

7.1

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-08 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE ST-ROBERT

C.A. 2021-89**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-08 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE ST-ROBERT-BELLARMIN**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin nous a soumis son règlement no 2021-02 modifiant le règlement de zonage no 2009-08 afin de bonifier la réglementation;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 2021-02 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 2021-02 de la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1324 CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2021, VILLE DE LAC-MÉGANTIC**C.A. 2021-90****CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1324 CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2021, VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic nous a soumis son règlement no 2021-02 modifiant le règlement de zonage no 1324 concernant la bonification réglementaire 2021;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 2021-02 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 2021-02 de la Ville de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL

C.A. 2021-91

MANDAT D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL DE LA MRC/SDEG

ATTENDU QUE le contexte de la pandémie a placé une grande majorité d'employés en télétravail;

ATTENDU QUE la pression sociale reliée au télétravail post-pandémie pousse bon nombre d'entreprises et organismes à se doter d'une politique de télétravail de manière à encadrer celui-ci de façon équitable pour tous les employés;

ATTENDU QUE la MRC du Granit propose de se doter d'un tel document pour faciliter la gestion;

ATTENDU QU'une présentation a été faite aux membre du comité administratif de la MRC et au comité exécutif de la SDEG quant à la démarche et à l'échéancier pour l'élaboration d'une politique de télétravail MRC/SDEG;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve la démarche et à l'échéancier proposés pour l'élaboration d'une politique de télétravail MRC/SDEG présentés par Cameron Ressources humaines.

QUE la somme afférente d'approximativement 3 750 \$ soit prises à même les fonds reçus dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

ACCEPTATION DES PROJETS FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ

Ce sujet sera traité en séance d'ajournement.

10.0

PLANIFICATION STRATÉGIQUE – PRÉSENTATION DE L'OUTIL DE COMMUNICATION

Madame le préfet mentionne que les maires ont eu plus tôt une présentation de l'agente aux communications, madame Véronique Lachance, concernant la promotion de la Planification stratégique de la MRC.

11.0

TABLE DES MRC DE L'ESTRIE – ENTENTE AVEC LA TRIBUNE (FARR)

Madame le préfet mentionne que suite à une entente dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions entre la Table des MRC de l'Estrie et le journal La Tribune, la MRC du Granit bénéficiera de publications gratuites dans ses parutions.

12.0

LOCATION D'UN CONTENEUR MARITIME - RDD

J'explique que l'entreprise qui louait un conteneur à la MRC, pendant la saison estivale, pour entreposer les résidus domestiques dangereux (RDD) sur le site de l'écocentre de Lac-Mégantic a changé de propriétaire et que la nouvelle administration s'est départit des conteneurs. J'ajoute que dans ce contexte, il a fallu rapidement trouver un conteneur pour pouvoir entreposer les RDD pour la saison estivale 2021. Cette location engage des dépenses supplémentaires, comparativement aux années antérieures, d'environ 1 800 \$. Je termine en ajoutant que d'ici le prochain budget, une analyse sera faite quant à la possibilité de l'achat d'un conteneur versus sa location. Les maires questionnent le fait que la MRC n'a pas procédé immédiatement à un achat plutôt qu'une location. J'explique qu'actuellement le conteneur est sur le site de la Ville de Lac-Mégantic pendant la saison de collecte des RDD soit environ 5 mois et que la MRC doit valider avec la Ville la possibilité que l'équipement soit présent pendant toute l'année.

C.A. 2021-92**LOCATION D'UN CONTENEUR MARITIME – ENTREPOSAGE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)**

ATTENDU QUE le fournisseur d'un conteneur, dans le cadre de l'entreposage des résidus domestiques dangereux (RDD), a vendu une partie de ses équipements dont ses conteneurs;

ATTENDU QUE la MRC, pour répondre aux exigences de la *Loi sur la Qualité de l'environnement*, doit entreposer les RDD dans un conteneur;

ATTENDU QUE ledit conteneur recueillant les RDD est localisé sur le site de l'écocentre de Lac-Mégantic, et ce, pendant la saison estivale seulement, soit pendant la période de collecte des RDD;

ATTENDU QU'il y a lieu de louer rapidement un conteneur afin d'entreposer les RDD de la saison 2021;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit approuve la location d'un conteneur maritime pour la somme d'environ 1 800 \$ (montant supplémentaire) auprès de l'entreprise Sanitaire Denis Fortier pour une durée de 5 mois, et ce, de manière à recevoir les résidus domestiques dangereux pour la saison 2021.

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes disponibles aux surplus du budget Environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

MATÉRIEL INFORMATIQUE**C.A. 2021-93****ACHAT ET REMPLACEMENT - MATÉRIEL INFORMATIQUE**

ATTENDU QUE la grande majorité des ordinateurs de la MRC ont tous été acquis en 2013 et qu'il y a lieu de prévoir leur remplacement;

ATTENDU QUE le télétravail nécessite l'achat de portables;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit approuve l'achat de 12 portables pour un montant de 12 525 \$ avant taxes.

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes disponibles reçues dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0

ÉCHÉANCIER DE L'APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS – AUDITEURS EXTERNES

Je mentionne d'abord que le terme « vérificateurs » sera modifié pour « auditeurs ». J'ajoute que l'objectif est que le comité administratif fasse une recommandation au conseil des maires de manière à pouvoir procéder à un appel d'offres pour des services d'auditeurs externes. La SDEG a demandé à être intégrée à l'appel d'offres de la MRC afin de faciliter la consolidation des résultats financiers de la SDEG à la MRC. Je termine en soulignant que l'objectif est d'embaucher une firme pour le mois d'août prochain.

C.A. 2021-94

RECOMMANDATION - APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDITEURS EXTERNES

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit recommande au conseil des maires d'accepter que la MRC du Granit procède à un appel d'offres pour des services professionnels d'auditeurs externes, et ce, dans le cadre d'un appel d'offres public déposé au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

QUE l'appel d'offres prévoit l'intégration des états financiers de la Société de développement économique du Granit.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve un montant de 1000 \$ pour la vérification de l'appel d'offres par notre conseiller juridique.

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes disponibles au budget de service juridique administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0

RÉMUNÉRATION – PERSONNEL ÉLECTORAL

C.A. 2021-95

RECOMMANDATION DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL, ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2021

ATTENDU QU'en novembre 2021 aura lieu les élections municipales dont celle du préfet élu au suffrage universel de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux du gouvernement provincial a été mis à jour;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC du Granit de revoir les tarifications adoptées lors des dernières élections de 2017 et par conséquent, d'abroger la résolution no 2017-172;

ATTENDU QU'il a été présenté aux membres du comité administratif une proposition de rémunération du personnel électoral dans le cadre des élections électorales municipales à venir en novembre 2021;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit d'abroger la résolution no 2017-172 et d'adopter la proposition de rémunération du personnel électoral dans le cadre des élections électorales municipales à venir en novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0

DEMANDE DE REGROUPEMENT – BROME-MISSISQUOI ET HAUTE-YAMASKA

Ce sujet est retiré.

17.0

PROLONGEMENT – ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

C.A. 2021-96

INTÉRÊT DE PROLONGEMENT – ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ATTENDU QUE la MRC du Granit a confirmé en 2020 sa participation dans le cadre de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et ce, pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021;

ATTENDU QUE le Centre des femmes de la MRC du Granit collaborait activement aux projets de la mise en œuvre de ladite entente en appuyant la directrice générale de la MRC du Granit, laquelle est désignée pour siéger au nom de la MRC du Granit au comité directeur de l'Entente sectorielle;

ATTENDU QUE la Stratégie Égalité est venue à échéance le 31 mars 2021, de même que le financement s'y rattachant;

ATTENDU QU'en avril 2021, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a entamé les démarches visant à valider l'intérêt des partenaires pour le renouvellement de la Stratégie Égalité;

ATTENDU QUE le prolongement de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité impliquerait un financement du gouvernement ainsi que des partenaires;

ATTENDU QUE la MRC du Granit participait à la hauteur de 5 000 \$ annuellement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit d'approuver l'investissement d'une somme de 5 000 \$ dans le cadre d'un éventuel prolongement de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, lequel montant serait pris au budget du FRR-Volet 2 Opportunités.

QUE le comité administratif recommande que le Centre des femmes de la MRC du Granit soit invité dans le cadre d'une séance du conseil des maires à venir présenter les actions qui ont été réalisées sur le territoire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et ce, pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2020

Madame le préfet informe les maires qu'un atelier de travail aura lieu lundi le 14 juin prochain visant à présenter le rapport financier de l'année 2020.

19.0

SUIVI SDEG

Aucun sujet à traiter.

20.0

BÂTIMENT

J'informe les maires que la firme Kaneva - Design assurera le suivi des travaux d'aménagement du sous-sol qui sont reportés depuis près de 2 ans de manière à prévoir des espaces de travail et de bureau. J'ajoute qu'un budget d'environ 4 500 \$ est prévu pour assumer cette gestion et que selon ses disponibilités les travaux de planification débuteront en août prochain.

Madame Julie Morin mentionne que demain aura lieu le lancement officiel de la mise en marche du microréseau.

21.0

OPPORTUNITÉS

Aucun sujet à traiter.

22.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur Denis Lalumière mentionne que le point 9 sera traité lundi le 14 juin dans le cadre de la séance d'ajournement.

Il est convenu que la rencontre suivante se tienne comme parue au calendrier, soit le 5 juillet prochain à compter de 15 h 30. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi.

23.0

COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION

Je mentionne aux maires que les visites résidentielles du service d'évaluation ont repris à l'intérieur lorsqu'autorisé par le propriétaire. J'ajoute que concernant les mesures à respecter pour les visites, la MRC se guide selon ce qu'applique le signataire de rôle d'évaluation, la firme JPCadrin.

24.0

RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet à traiter.

25.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

26.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucune question n'est posée.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

27.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2021-97

AJOURNEMENT DE LA RENCONTRE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 7 juin 2021, à 16 h 36, soit ajournée à lundi 14 juin à 14 h via conférence web à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 7 juin 2021 et ce, pour les résolutions C.A. 2021-91, C.A. 2021-92, C.A. 2021-93 et C.A. 2021-94.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale